

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04 13 31 11 37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté : rectification budgétaire de 5 actions d'insertion.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par les délibérations énoncées ci-après, le Département s'est prononcé favorablement pour attribuer les financements de 5 actions d'insertion :

- n° 38 et n° 42 du 13 décembre 2019 : 140 000 € et 461 000 € aux associations transport mobilité solidarité (TMS) et accueil de jour (ADJ) au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (BRSA) ;
- n° 25 du 14 février 2020 : 113 000 € à l'association solidarité paysans Provence (SPP) au titre de l'accompagnement professionnel des agriculteurs BRSA ;
- n° 24 du 14 avril 2020 : 150 000 € à l'association mission locale de Marseille au titre de la prévention et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA ;
- n° 15 du 29 mai 2020 : 90 000 € à l'association régionale d'études et d'actions auprès des tsiganes (AREAT) au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage.

Le montant global de ces actions est de 954 000 €. Ces actions, même si elles ont d'ores et déjà débuté (357 000 € ont déjà été mandatés), répondent aux objectifs du plan pauvreté.

Il est donc proposé de les cofinancer dans le cadre exclusif de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département, à 50% par l'État pour un montant de 477 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL